

**BULLETIN D'INSCRIPTION Brocante du 12 juillet 2026
à Avesnes sur Helpe Organisée par le club de
petanque avesnois Lieu : Rue pierre larivière, Avesnes sur
Helpe (Résidence verdun) Avec Accueil Brocante Buvette -
Petite restauration -**

**A retourner dûment complété avec le paiement pour réservation à
l'organisateur**

Je soussigné (e)

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

CP + Ville : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

N° Pièce d'identité : _____

Date et Lieu : _____

Délivrée par : _____

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant (e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés

Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Réserve d'un emplacement :

1 emplacement de _____ Mètres (3m minimum)

5€ les 3m + 2€/m supplémentaire

Ci-joint la somme de _____ € en espèces ou en chèque

(chèque à libeller à club de petanque avesnois)

Inscription complète + paiement à déposer ou à envoyer au secrétaire de

l'association : mr Hoyvaux Marc

13 residence verdun bat meuse rue pierre larivière avesnes sur helpe

Mail : aksas.asmina@orange.fr - tel : 06 89 97 29 37

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la brocante 2026 et m'engage à le respecter. Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : _____ le _____

Signature

**BROCANTE DU 12 juillet 2026 de 8H à 18H
Organisée par l'Association le club de petanque
avesnois Avec Accueil Brocante
Buvette - Petite restauration -**

_____ : Rue pierre larivière Avesnes sur Helpe
(Résidence verdun)

Règlement :

- L'emplacement minimum est de 3 mètres.
- L'installation des stands est prévue entre 7h et 8h. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante jusque 17h. Après installation, possibilité reste à côté de l'emplacement. Tout emplacement réservé non occupé à 8h sera considéré comme abandonné. La circulation et le stationnement sont interdits pendant la durée de la manifestation par arrêté municipal.
- Les exposants sont tenus de respecter les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'urgence.
- Cette brocante est ouverte exclusivement aux particuliers.
- Les objets vendus ne doivent pas présenter de danger pour les visiteurs. La vente d'armes blanches ou à percussion, ainsi que les insignes et médailles à caractère Nazi, raciste et antisémite sont interdites.
- Les stands de boissons, de denrées alimentaires sont interdits. L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation. L'exposant est prié de laisser l'endroit occupé dans un état de propreté correct en le quittant au plus tard à 17h30.
- L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler la brocante en cas de force majeure sans aucune possibilité de remboursement du droit d'inscription de l'exposant. L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.
- **Les réservations non accompagnées du bulletin d'inscription, d'un justificatif de domicile et du règlement ne seront prises en compte.**
- Le numéro d'emplacement sera remis par mail ou SMS après réception du bulletin d'inscription.

En cas de non respect du présent règlement, l'association organisatrice se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'exposant.

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 231-1 et 231-2, 321-7 et 321-8 du code pénal.

→ **Découper, garder le règlement et envoyer uniquement
le bulletin d'inscription renseigné avec le paiement.**